

Département de la Haute Corse  
Arrondissement de Bastia  
Canton de Capo Bianco  
**MAIRIE de MORSIGLIA**  
20238 MORSIGLIA  
Tel 04 95 35 61 60  
[morsiglia.mairie@wanadoo.fr](mailto:morsiglia.mairie@wanadoo.fr)

## **ARRÊTÉ MUNICIPAL N°03/2025 du 31 MARS 2025**

### **PRESCRIVANT UNE ENQUETE PUBLIQUE AFFÉRENTE A L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MORSIGLIA**

**Le Maire de Morsiglia,**

- VU le code général des Collectivités Territoriales.
- VU le Code de l'urbanisme et notamment l'article L153-19.
- VU le Code de l'environnement et notamment les articles L123-1 et suivants et R123-2 et suivants.
- VU l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R123-11 du Code de l'Environnement.
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 14 juillet 2015 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme de Morsiglia.
- VU la délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2024 tirant le bilan de la concertation publique et arrêtant le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.
- VU les avis reçus des différentes Personnes Publiques Associées (PPA), de la Commission Territoriale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CTPENAF) et de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAE).
- VU la décision en date du 20 mars 2025 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Bastia désignant Monsieur Antony HOTTIER en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Jean TRAUSCH en qualité de commissaire enquêteur suppléant.
- VU les pièces des dossiers soumis à l'enquête publique.

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1 : OBJET DE L'ENQUÊTE**

Il sera procédé à une enquête publique afférente à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Morsiglia.

## **ARTICLE 2 : DURÉE DE L'ENQUÊTE**

L'enquête publique se déroulera sur une durée de 31 jours consécutifs, du **mardi 22 avril 2025 au jeudi 22 mai 2025 inclus**.

## **ARTICLE 3 : DÉSIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Par décision N° E25000009/20 du Tribunal Administratif de Bastia en date du 20 mars 2025, Monsieur Antony HOTTIER, retraité, ancien directeur d'entreprise, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

En cas d'empêchement du commissaire enquêteur, la Présidente du Tribunal Administratif a désigné Monsieur Jean TRAUSCH en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

## **ARTICLE 4 : OBSERVATIONS DU PUBLIC**

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront consultables à la mairie de Morsiglia du mardi 22 avril 2025 au jeudi 22 mai 2025 inclus, aux jours et heures d'ouvertures de la mairie, à savoir :

- Les mardis et vendredis de 9 h 00 à 11 h 30

Chacun pourra y prendre connaissance du dossier d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Morsiglia et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Morsiglia, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur – 670 Strada San Colombano – lieu-dit Casuccio – 20238 Morsiglia.

En ce qui concerne les observations reçues par voie postale à l'adresse de la mairie, les courriers doivent arriver au plus tard le 22 mai 2025, date de clôture de l'enquête publique.

Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6167>

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : [enquete-publique-6167@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6167@registre-dematerialise.fr)

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous.

Un accès gratuit au dossier sera également garanti par un poste informatique en mairie.

## **ARTICLE 5 : PERMANENCES ET POSSIBILITES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Le commissaire enquêteur recevra le public les jours, heures et lieux suivants :

- Mardi 22 avril de 09h00 à 12h00 à la mairie de Morsiglia (salle polyvalente)
- Mardi 29 avril de 09h00 à 12h00 à la mairie de Morsiglia (salle polyvalente)
- Mercredi 07 mai de 09h00 à 12h00 à la mairie de Morsiglia (salle polyvalente)
- Mercredi 14 mai de 09h00 à 12h00 à la mairie de Morsiglia (salle polyvalente)
- Jeudi 22 mai de 09h00 à 12h00 à la mairie de Morsiglia (salle polyvalente)

Le commissaire enquêteur peut en outre, pendant toute la durée de l'enquête :

- Recevoir toute information et document. S'il estime que ces données sont utiles à la bonne information du public, demander à la commune de les communiquer au public.
- Visiter les lieux concernés, à l'exception des lieux d'habitation, après en avoir informé au préalable les propriétaires et occupants.
- Entendre toute personne concernée par le projet soumis à l'enquête qui en font la demande et convoquer les personnes dont il juge l'audition utile.
- Organiser sous sa présidence toute réunion d'information ou d'échange avec le public, en présence du maire.

### **ARTICLE 6 : TRANSMISSION DE PIÈCES**

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Morsiglia, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique. La personne devra adresser sa demande auprès de Madame le maire de Morsiglia - Mairie de Morsiglia – 670 Strada San Colombano – lieu-dit Casuccio – 20238 Morsiglia.

### **ARTICLE 7 : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

La révision générale du Plan Local d'Urbanisme a été soumise à une évaluation environnementale. L'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement est intégré au dossier d'enquête publique.

### **ARTICLE 8 : CLÔTURE DE L'ENQUÊTE**

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

### **ARTICLE 9 : DIFFUSION DU RAPPORT**

Une copie du rapport d'enquête et des conclusions motivées sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Département de Haute-Corse.
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un délai d'un an à compter de la réception par la mairie des documents.

### **ARTICLE 10 : INFORMATIONS RELATIVES A L'ENQUETE**

Les informations relatives à cette enquête publique peuvent être demandées en mairie de Morsiglia auprès de Madame le maire de Morsiglia - Mairie de Morsiglia – 670 Strada San Colombano – lieu-dit Casuccio – 20238 Morsiglia.

**ARTICLE 11 : PUBLICITÉ DE L'ENQUÊTE**

Un avis destiné au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera inséré, en caractères apparents par le Maire, dans deux journaux diffusés dans le département. Il sera publié une première fois, au moins quinze jours avant le début de celle-ci, et une deuxième fois, rappelé dans les 8 premiers jours de l'enquête.

Cet avis sera affiché à la mairie pendant toute la durée d'enquête et publié par tout autre procédé en usage dans la commune.

**ARTICLE 12 : SUITES DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

À l'issue de l'enquête publique, le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique et des conclusions du commissaire enquêteur seront soumis au Conseil Municipal pour approbation.

**ARTICLE 13 : EXÉCUTION ET TRANSMISSION DE L'ARRÊTÉ**

Madame le Maire et Monsieur le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Une ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le préfet de la Haute-Corse et à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Bastia.

Ainsi fait à Morsiglia les jours, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme

Le Maire,  
Marie-Josée Pieralli

